Rapid' Info CGT CEt 28 mars 2019

POLE EMPLOI
Pays de la Loire

Point sur la campagne de promotions 2018/2019

La direction annonce 1016 promotions pour 2018, en application de l'accord Régional et de la classification.
La direction confirme avoir justifié ses refus, par écrit, auprès des agents concernés. Elle confirme également que les agents qui ont bénéficié d'un relèvement de traitement avaient bien atteint le dernier échelon du dernier niveau de classification de leur emploi ou hors amplitude.
La CGT reste vigilante sur la stricte application des accords et en particulier celui qu'elle a signé en région le 28 avril 2018. En cas d'anomalie constatée n'hésitez pas à contacter nos élus.

Questions diverses

CRE
La CGT revient sur les contrôles ciblés en direction des publics déjà fragilisés.
Elle rappelle que le contrôle sur liste est contraire à la règlementation du CRE et illégal puisque discriminant (25 critères de discrimination existent dont « la vulnérabilité sociale »).
La CGT ne laissera pas faire et ses comités de chômeurs se sont déjà emparés du dossier.

Suivi cadres
La direction affirme qu'il n'y a pas de changement et que les conseillers de l'équipe suivi cadres ne sont pas destinés à avoir de portefeuilles mixtes (cadres et non cadres).

Point sur la trajectoire GDD

La direction présente un point sur la trajectoire GDD. C'est dans un climat d'incertitude totale (convention assurance chômage, convention tri partite, régionalisation, nombreux départs en retraite, la refonte en profondeur de l'offre de service annoncée par la ministre,…) qu'elle tente de se projeter.
17 postes GDD sont diffusés dans la BDE du 3 avril : Est-ce une réponse à la mobilisation du personnel le 19 mars ? Un pansement en attendant d'y voir plus clair ? …
Ce qui est clair pour la CGT c'est que la direction n'est pas dans une gestion RH réfléchie mais plutôt dans une navigation « au doigt mouillé » !

Bulletin de salaire dématérialisé

A partir du mois de mai, les bulletins de salaire seront dématérialisés, sauf pour les agents qui s'y opposent.
Malgré les affirmations de la direction, la CGT reste prudente : la dimension écologique est un leurre, la promesse d'inviolabilité des données n'engage que ceux qui y croient et l'engagement d'accès illimité gratuit pendant 50 ans pourrait prêter à sourire si le sujet n'était pas sérieux !
Ce qui est sûr c'est que c'est une économie substantielle pour l'établissement !
A la CGT nous n'avons pas l'habitude de donner un blanc seing à toute initiative sous prétexte de modernité. En l'occurrence, il nous semble prudent d'inviter les agents à réfléchir sur cette nouvelle dématérialisation. Vous avez jusqu'au 3 mai pour choisir.

Les élues CGT : Laurence DAY, Anne BRUNEAU LEVEQUE
Le représentant syndical CGT : Yannick PINEAU